

Compte-rendu du conseil d'école du 10 novembre 2016

Ecole - 17H30

Présents : *M. VEYRENC, maire de Pont de Labeaume,*
Mme BEHAGUE, M. THEVENON, Mme CHAYNE, conseillers municipaux
Mmes CHARBONNEAU, DOURNIER et GIAUFRET enseignantes
Mmes CLEMENT et BLANC, ATSEM
Mmes CHAPOTAT, JOACHIN, SIANO parents délégués
M. GREAUD et M. BENIERE, parents délégués

Excusées : *Mme AILHAUD et Mme VEYRENCHE, enseignantes*

Secrétaires : *Mmes CHARBONNEAU, DOURNIER et GIAUFRET*

Les délégués de parents ont demandé de rajouter à l'ordre du jour l'organisation du péri-scolaire.

1. Résultats des élections, rôles et attributions du conseil d'école

A. Élections du vendredi 7 octobre 2016

57 votants pour 96 inscrits, soit une participation de 59,38 % (64,65 % en 2015).

Une seule liste était présentée.

Ont été élus :

Titulaires

Mme CHAPOTAT Sophie
Mme JOACHIN Lilas
M. GREAUD Ludovic

Suppléants

M. BENIERE Rémi
Mme SIANO Mathilde

B. Fonctionnement du Conseil d'Ecole

➤ Il est réuni au moins trois fois dans l'année, ou plus sur proposition de la moitié de ses membres ou du directeur.

➤ Quels sont les membres du conseil d'école ?

Le directeur d'école (président), les enseignants, un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école, les délégués de parents d'élèves, le maire et un conseiller municipal chargé des affaires scolaires de la commune, le Délégué Départemental de l'Education Nationale.

L'inspecteur de l'Education nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le directeur, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour. Elles n'ont pas voix délibérative.

➤ L'ordre du jour est établi par le directeur. Les parents d'élèves pourront lui soumettre les points qu'ils souhaitent voir aborder, au moins 48h avant la date de la réunion.

Le rôle du conseil d'école est défini dans le règlement départemental des écoles maternelles et primaires publiques.

➤ Un compte-rendu est adressé à tous les membres du conseil d'école.
Il n'est pas distribué à l'ensemble des familles. Il est affiché et mis en ligne sur le site de l'école.
Les familles seront informées de la publication de ce compte-rendu et peuvent, si elles en font la demande, en recevoir une copie.

2. Effectifs

➤ Personnel éducatif :

Equipe enseignante :

- Mme Charbonneau Sabrina, en poste à 75% : mardi, jeudi, vendredi et 3 mercredis par mois
 - Mme Ailhaud Myriam qui complète Mme Charbonneau : lundi et 1 mercredi par mois
 - Mme Giaufret Mélanie
 - Mme Dournier Agnès
 - Mme Veyrenche Valérie qui assure la décharge de direction : 11 vendredis dans l'année selon un planning qui a été défini par l'inspection dès la rentrée de septembre.
- En l'absence de Mme Charbonneau, c'est Mme Giaufret qui prend en charge la direction.

Personnel communal :

- Mme Clément Françoise : ATSEM + garderie du matin + cantine
- Mme Blanc Coralie : ATSEM + directrice de l'accueil de loisirs + cantine
- Mme Maurice Agnès : cantine + périscolaire + ménage
- Mme Le Meur Aurélie : périscolaire
- Mme Chayne Flor : cantine + garderie du mercredi matin + périscolaire

Aide aux élèves en difficulté :

RASED :

Mme Barrere Nathalie, enseignante spécialisée (maîtresse d'adaptation : E) qui assure un soutien à dominante pédagogique aux élèves en difficulté pendant le temps scolaire. Mme Rolle Martine, psychologue scolaire qui assiste aux équipes éducatives et qui intervient, quand elle le peut, pour des observations ou des bilans d'élèves en difficulté.

Présentation d'un courrier de Mme Rolle à destination de M. le Maire. Elle demande un budget pour l'achat de ses consommables. Il semblerait que de telles dépenses soient à la charge des communes.

Ce courrier avait déjà été envoyé à la mairie, il y a deux ans de cela. M. Veyrenc s'était renseigné auprès de ses collègues des communes avoisinantes et à cette époque là, personne n'avait fait le choix de subventionner la psychologue scolaire. Mais les choses ont évolué, les maires ont changé de position et désormais, selon Mme Rolle, la commune de Pt de Labeaume est la seule à ne pas participer aux frais.

Il y a eu aussi un courrier de la DASEN précisant le rôle des communes vis à vis des besoins matériels des psychologues scolaires.

M. le maire veut bien réexaminer le dossier et demande, pour cela, à avoir tous les éléments : nombre d'enfants susceptibles d'être pris en charge par le RASED, texte de loi précisant bien ce qui est à la charge des communes.

L'équipe enseignante déplore qu'il ne puisse pas y avoir plus d'interventions du RASED sur notre école alors que toutes les classes ont de réels besoins.

Les délégués de parents vont tenter une action afin de venir en aide aux réseaux qui tendent malheureusement à disparaître par manque de moyens.

➤ les élèves :

A ce jour, **70 élèves** fréquentent l'école de Pont de Labeaume (contre 67 l'année dernière, à la même époque).

1 élève de PS est inscrit et fera sa rentrée en janvier.

La hausse des effectifs se poursuit.

Origine géographique :

43 élèves de Pont de Labeaume

18 élèves de Chirols (19 à partir de janvier)

1 élève de Prades

1 élève de Saint Cirgues de Prades

4 élèves de Meyras

2 élèves de Vals les bains

1 élève de Jaujac

L'équipe enseignante souhaite que seules les dérogations de droit soient accordées (élèves qui ont des frères et soeurs déjà dans l'école, en cas d'absence de cantine ou de garderie sur une école ou pour raisons médicales ex : CLIS.)

En effet, des classes multi-niveaux autour de 25 élèves rendent les conditions d'apprentissage difficiles avec un nombre croissant d'élèves en difficultés.

M. le Maire rappelle que les dérogations qui ont jusqu'alors été acceptées l'ont été pour des motifs liés à la situation professionnelle des familles (l'école se trouvant sur le trajet domicile-travail des parents). Certaines l'ont été aussi pour des familles attachées historiquement à l'école.

Répartition des élèves :

Classe de Mme Giaufret :

10 PS (+1) 21 élèves (22 à partir de janvier)

9 MS

2 CP

Classe de Mme Charbonneau :

14 CE1

10 CE2 24 élèves

Classe de Mme Dournier :

11 GS

8 CM1 25 élèves

6 CM2

3. Sécurité

Les récents attentats et le contexte de menace terroriste imposent désormais une vigilance renforcée et nécessitent d'assurer la mise en œuvre effective des mesures particulières de sécurité.

Les établissements scolaires sont des espaces particulièrement vulnérables.

Il faut trouver le juste équilibre et ne tomber ni dans le déni ni dans la psychose.

La directrice a commencé par faire un état des lieux avec la mairie et la gendarmerie de Thueyts.

Plusieurs points de « faiblesse » ont été pointés, le but étant de sécuriser au maximum l'école afin d'éviter l'intrusion de personnes dangereuses pour les élèves ou pour le personnel.

- les portes d'entrée aux logements situés au-dessus de l'école doivent être fermées, c'est une priorité. Les locataires ont été prévenus. La famille Alouane a immédiatement joué le jeu alors que la famille Minichino, elle, ne souhaite pas tenir sa porte fermée.
- les fenêtres côté route nationale, doivent être sécurisées.
- la barrière donnant sur le toit de la garderie doit être rehaussée.
- le portail côté mairie doit être sécurisé, même chose pour la porte donnant sur le lieu de stockage du matériel de la cour.
- la porte principale doit faire l'objet de toutes les attentions.

Mesures prises par l'équipe enseignante :

- un adulte de l'école est désormais présent à la porte de l'école durant les créneaux d'ouverture, à savoir :
8H35 à 8H45
12H à 12H10
13H20 à 13H30
15H30 à 15H40
16H30 à 16H40

En dehors de ces horaires, les personnes se présentant à la porte doivent sonner.

- seuls les parents des élèves de maternelle sont autorisés à rentrer dans l'école.

Réactions des représentants des parents :

Certains parents se sont sentis « rejetés » à la porte de l'école. Le risque d'une telle organisation étant de perdre un peu les relations « privilégiées » qui avaient été instaurées entre les familles et l'équipe enseignante.

- les parents d'élèves ont été sensibilisés à toutes les mesures de sécurité dès le mois de septembre, lors des réunions de rentrée.

PPMS :

Le PPMS (plan particulier de mise en sûreté) doit être complété par un volet « intrusion attentat ».

Ce volet a été rédigé par l'équipe enseignante. Il s'agit d'un premier jet qui a été transmis au gendarme référent et à la mairie pour avis.

Lecture faite du PPMS aux membres du conseil d'école. 6 cas de figures ont été identifiés.

Exercice de simulation « intrusion - attentat »

Cet exercice a eu lieu mardi 18 octobre en présence de 2 gendarmes de Thueyts et de M. le Maire.

Nous avons simulé l'intrusion d'un terroriste dans la classe maternelle. Mme Giaufret a donné l'alerte avec la corne de brume, elle s'est confinée dans sa classe avec ses élèves alors que les deux autres classes ont évacué.

L'exercice s'est déroulé dans de bonnes conditions. A prévoir : le rachat de cornes de brume car il n'en reste plus qu'une qui fonctionne bien pour toute l'école.

Mesures envisagées par la mairie :

Différents devis ont été demandés par la mairie afin de sécuriser les locaux : changement des portes de l'école et des logements avec des visiophones, installation d'une alarme, sécurisation des fenêtres...

Coût de l'ensemble des devis : environ 20 000 €. La mairie a déposé un dossier pour avoir des subventions car un tel montant ne peut-être supporté par la commune. Nous devons donc attendre la décision des services de l'état.

Dans l'attente, M. le Maire suggère que les élèves n'utilisent plus le passage entre les deux classes du bas, mais passent par la cour, dans la mesure où la météo le permet.

Intervention des parents délégués :

Pour les parents, le danger le plus immédiat pour notre école est celui de la route nationale 102.

Les parents suggèrent plusieurs idées :

- poser des barrières afin de bien séparer l'espace « école » de la route
- mettre du personnel communal sur les heures d'entrée et de sortie des classes pour faire traverser les enfants
- mettre des bornes « rétractables » de manière à garder une place de parking pour le taxi effectuant le ramassage des enfants de Chirols.

Réponse de la mairie :

Elle prévoit de repeindre le passage piéton avec le rajout de symboles au sol, bien visibles. Elle entend bien les inquiétudes des parents d'élèves et va voir ce qui est possible de faire afin de sécuriser encore plus les abords de l'école.

4. La cantine et l'accueil de loisirs

La rentrée 2016 a vu la mise en place de deux services à la cantine.

A midi : les maternelles / CP commencent par manger alors que les autres élèves jouent dans la cour.

Le deuxième service débute vers 12H40.

Bilan :

Le personnel communal dresse un bilan tout à fait positif de ce nouveau dispositif.

Quelques parents d'élèves se plaignent de l'équilibre des repas, du prix un peu excessif par rapport aux communes avoisinantes.

Suggestion des parents d'élèves :

Ne pourrait-il pas y avoir une réflexion collective, au niveau de la communauté de communes par exemple, sur ce sujet de restauration scolaire.

L'objectif n'étant pas de se séparer du prestataire actuel (M. Court) mais plutôt d'arriver à faire évoluer un peu les repas.

M. le Maire précise, par la lecture d'un courrier de M. Court, que ce dernier travaille avec plusieurs producteurs locaux et met aussi un certain nombre de produits bio sur la semaine.

Ces éléments apparaissent désormais sur les nouveaux menus.

M. Court étant ouvert à toutes les discussions, M. le Maire propose une date aux délégués de parents pour aller le rencontrer.

Autre demande de certains parents :

Des élèves pourraient-ils venir à la cantine avec leur propre repas (pour convenance personnelle).

Réponse du conseil :

Cela n'est pas envisageable pour des raisons d'hygiène et d'équité entre les élèves.

Autre nouveauté : la garderie le mercredi matin qui a été mise en place de manière expérimentale.

Un bilan de la fréquentation sera fait lors du dernier conseil d'école.

Certains parents d'élèves demandent si une réflexion sur l'organisation des TAPS peut-être engagée en vue de les regrouper sur la semaine pour avoir des séances plus longues permettant à certains intervenants de pouvoir intervenir alors qu'ils ne peuvent pas le faire dans les conditions horaires actuelles.

L'équipe enseignante n'a pas réfléchi à un tel remaniement qui aurait des répercussions sur la semaine scolaire et donc sur les apprentissages.

Proposition de la directrice :

Elle veut bien se renseigner auprès de l'inspection pour savoir s'il est possible de changer les horaires scolaires.

Après quoi, on pourra prévoir un temps de réflexion entre les enseignantes, la Mairie, la directrice du centre de loisirs et les délégués de parents.

Autre remarque des parents :

Certains regrettent le manque de « retour » entre les familles et le périscolaire.

Réponse de Mme Blanc :

Elle a créé un BLOG pour l'accueil de loisirs et dès qu'elle aura un peu de temps, elle mettra en ligne des articles avec des photos.

5. Le règlement intérieur

Modifications à apporter et pointées par la directrice :

- Horaires de la garderie : 7H30 le matin et non plus 7H15
- Garderie le mercredi matin, à titre expérimental

Modifications demandées par les parents :

- point 3.6 Sanctions

« Dans la classe maternelle : un enfant momentanément difficile pourra être isolé...

Remplacer « isolé » (qui est un terme un peu fort) par « éloigné »

- point 3.7 Goûter

« Les bonbons et autres sucreries ne sont pas autorisés dans l'enceinte scolaire »

Rajouter : exception faite pour les anniversaires.

Le conseil d'école approuve toutes ces modifications.

6. Le projet d'école

Au mois de juin, nous avons présenté les principaux axes du projet d'école. Désormais, il nous faut envisager les actions.

Vie scolaire :

- apprendre à tous les élèves de l'école à utiliser les messages clairs avec l'adulte comme médiateur.
- élaborer les règles d'utilisation du matériel de la cour de récréation.
- prévoir un temps de concertation avec le péri-scolaire afin d'harmoniser les règles.
- régler des problèmes communs dans le cadre des conseils de classe pour les cycles 2 et 3.

Education culturelle, artistique, sportive et humaniste :

- élaboration d'un document de programmation du parcours sportif et culturel de l'élève.

Les actions concernant les 2 autres axes de notre projet d'école seront définies lors du stage école du 15 novembre.

7. Les projets de classe

Pour toute l'école :

- projet pluridisciplinaire sur le Moyen Age avec sortie au château de Largentière.
- sortie à la neige
- séances de natation à la piscine de Vals pour les maternelles et à la piscine de Pt de Labeaume pour les classes élémentaires.

Pour les élèves de GS jusqu'au CM2 :

Rencontres sportives :

- CROSS à Montpezat
- Jeux collectifs à Thueyts ?
- gymnase de Montpezat : badminton en première période et gym en troisième ou quatrième période.

Pour les élèves du CP au CM2 :

- musique avec une intervenante : Agnès Singh (15 séances par classe)

Pour la classe de Mme Giaufret :

- projet en partenariat avec la maison de l'image
- Sortie au cinéma en novembre
- Création d'une petite vidéo + diffusion publique au cinéma Le Palace

Pour la classe de Mme Charbonneau :

- projet sciences avec l'Arche des métiers du Cheylard + CP
- 3 animations à l'école sur le thème de l'air et des énergies
- sortie à Privas avec spectacle au théâtre + visite et atelier aux archives départementales.

Pour la classe de Mme Dournier :

- projet sur les émotions

8. La coopérative scolaire

DEPENSES		RECETTES	
Achats des calendriers et des photos	480 € 70	Vente des calendriers et des photos	1 114 €
Cotisations versées à l'OCCE	158 € 15	Subvention de la mairie	100 €
Charges des activités éducatives : livres, abonnement (école des loisirs), ingrédients pour les ateliers de cuisine, matériel pour du bricolage, goûters...	1407 € 38		
Charges courantes : frais de timbrage et correspondance, frais bancaires	29 € 40		
Achat de biens durables : casques pour les vélos	26 € 85		

TOTAL DES DEPENSES : 2102 € 48

TOTAL DES RECETTES : 1214 €

Résultat de l'année 2015 / 2016 : - 888 € 48

La séance est levée à 20 H 45 .

